



KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Procès Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 mars 2024

Le 22 mars 2024 à 18h30, les membres de l'association Kassoumaï se sont réunis en Assemblée Générale dans la salle polyvalente de Richebourg sur convocation en date du 8 mars 2024. Onze membres sont présents et sept ont donné pouvoir à un des membres présents. La présidence est assurée par Monsieur Zablotzki, Président, et le secrétariat par Madame Prestaut. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement prendre des décisions à la majorité.

Ordre du jour

1. Lecture du rapport moral suivi de son approbation
2. Présentation du rapport financier suivi de son approbation
3. Election du Comité Directeur
4. Présentation des Responsables des commissions et de leurs membres
5. Montant de la cotisation 2024

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, Monsieur Zablotzki évoque la mémoire de Bernard Le Goaziou décédé le 8 mars. Membre de Kassoumaï 78 et de la commission travaux, il participa à deux voyages en Casamance. Ancien maire d'Orgerus, il initia le partenariat de cette commune avec le village de Djilacounda.

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Zablotzki lit le rapport moral qui décrit les activités des différentes missions : santé, éducation, couture, travaux, développement durable et évènementiel.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÈMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
www.kassoumai78.org



Kassoumaï78

KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Les différents chapitres du rapport moral peuvent être consultés sur le site de Kassoumaï78.

Il conclut ce rapport moral en exprimant sa fierté que 2023 se soit achevé avec la réception de la Centrale Photovoltaïque hybride sur les villages de Ngoniam et de Diongol. Ce projet « Lueur d'Espoir » a été porté conjointement par l'IUT de Ville d'Avray et par Kassoumaï 78.

Il remercie tous les membres des missions, les partenaires, les donateurs, les fondations, les entreprises, les collectivités locales et régionales qui sont aux côtés de l'association.

Il exprime également sa fierté de constater que Kassoumaï 78 est toujours opérationnel après 32 ans d'existence et 22 ans de partenariat entre la CCPH et la commune rurale de Suelle.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Madame Courty présente le rapport financier et répond aux questions notamment sur les dépenses de la rubrique « déplacement » et sur la présentation générale du bilan financier.

Le résultat de l'exercice 2023 est de euros.

Madame Courty se tient à la disposition des responsables de Mission et de Partenariat pour donner des explications sur les différents sous-bilans.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

(Élection du Comité Directeur)

Monsieur Pascal Tavernier représentant de la SICAE est parti à la retraite (des contacts vont être établis avec le nouveau directeur) ; Monsieur Loïc Maillier, tout en restant membre de la mission travaux démissionne de la co-responsabilité ; pas de nouvelles candidatures.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÈMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org



Kassoumaï78

KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

Sont élus :

- Trois représentants des communes ayant un partenariat : **Christian Milébé-Vaz** pour Bazainville, **Guy Yvart** pour Dammartin-en-Serve, **Christian Puppink** pour Longnes,
- Un représentant des personnes morales : **Roger Diedhiou** pour ADECOR,
- Pour les responsables de Mission : **Florence Thibaut**, **Laurent Jouanneau**, **Françoise Tétart**,
- **Christine Zablotzki**, **Bernadette Courty**, **Isabelle Prestaut**, **Marc Zablotzki**.

QUATRIEME RESOLUTION

Les responsables et membres de Mission sont les suivants :

- Mission scolaire Commune de Suelle : Florence Thibault responsable (en co-direction avec Isabelle Prestaut), Gérard Courtelle, Christine Davoust-Graffard, Patricia Delalande, Françoise Maïna, Françoise Tétart.
- Mission Santé : Bernadette Courty, docteur Françoise Petit, Marc Zablotzki. Le poste de responsable est toujours à pourvoir.
- Mission travaux : Martine Aygalin, responsable, Loïc Maillier, Philippe Seray, Marc Zablotzki.
- Mission Développement durable : Laurent Jouanneau, responsable, Pierre Chauvin, Françoise Tétart, Gérard Courtelle.
- Mission Centre de formation couture : Françoise Tétart.
- Mission « L' évènementiel » : Patrice Lelong, Kip Verger, Christine Zablotzki.
- Communication : Françoise Tétart.
- Site Internet : Christine Zablotzki, Mary-Annick Orvoen.
- Représentant de l'association au Sénégal : Sadibou Coly.

Notre association étant reconnue d'intérêt général, elle ne peut pas organiser de voyages « touristiques », l'organisation des voyages de l'association est donc assurée par la présidente de l'association Kadiaor, Christine Zablotzki, en collaboration avec Sadibou Coly.

HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÈMENT 0781004222

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org



KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

CINQUIÈME RESOLUTION

Il est proposé de ne pas modifier la cotisation qui est de 20 euros.

L'Assemblée Générale approuve ce maintien de la cotisation annuelle à 20 euros.

Election du Bureau par le Comité Directeur

Marc Zablotzki, Président, **Bernadette Courty**, Trésorière, **Isabelle Prestaut**, Secrétaire, sont candidats à leur succession.

En l'absence d'autres candidatures, ils sont reconduits dans leur fonction.

Notons que les responsables de mission font partie du Bureau (chapitre trois des Statuts).

L'Assemblée Générale du 22 mars 2024 est close à 20 heures.

Le Président
Marc Zablotzki

La Secrétaire
I. Prestaut



Kassoumaï78

KASSOUMAÏ 78

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

COMMUNE DE SUELLE / CASAMANCE - SÉNÉGAL

**HÔTEL DE VILLE - 78550 HOUDAN
SIRET 533 304 747 00017 - N° D'AGRÉMENT 0781004222**

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.kassoumai78.org